

La réponse à vos premières questions sur les études !



Une éolienne émet-elle du bruit ?

Il y a 2 sources de bruit dans une éolienne :

- Celui d'origine mécanique provoqué par la génératrice,
- Celui aérodynamique provoqué par les pales.

La réglementation française est très stricte en matière de bruit. Les éoliennes doivent être implantées à 500m minimum des premières installations et le bruit supplémentaire causé par le parc éolien ne doit pas être supérieur à 5dB le jour et à 3dB la nuit, pour un bruit d'environ 35dB, ce qui correspond au bruit d'un frigidaire.

De plus, les améliorations techniques des éoliennes ont diminué le bruit des parcs installés aujourd'hui par rapport à la première génération.



La construction des éoliennes impactera-t-elle le paysage ?

Avec des dimensions pouvant dépasser 100 mètres de hauteur, les éoliennes entraînent une modification du paysage. Lors du développement d'un projet de parc éolien, un effort tout particulier est donc apporté à la prise en compte de l'intégration des parcs éoliens dans le paysage. Les maîtres d'ouvrage soumettent le projet aux riverains et à leurs élus, en organisant une concertation. Les règles d'urbanisme et les obligations techniques sont nombreuses et contraignantes. L'objectif est de procéder à une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage qui les accueille. Grâce à ce travail, la transformation du paysage est de moins en moins ressentie par les riverains comme une dégradation.

(Source : France Energie Eolienne)



Est-ce qu'une éolienne se recycle ?

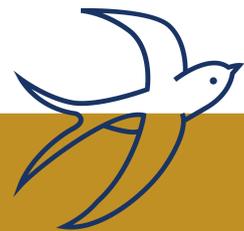
Une éolienne est aujourd'hui recyclée à 95% de sa masse totale (fondations comprises) ! Et des travaux sont menés pour encore augmenter ce pourcentage.

Si les éoliennes sont en bon état, elles sont envoyées dans d'autres marchés européens,

Si ce n'est plus le cas :

- Le béton, l'acier, les fibres carbone sont broyées et fondues puis réintroduits dans les chaînes industrielles,
- Les pales remplacent le sable dans la fabrication du ciment.
- La matière non recyclable est revalorisée et sert de combustible à la place du bois

(Source : France Energie Eolienne)



Le saviez-vous ?

La Ligue de Protection des Oiseaux estime le taux de mortalité d'une éolienne à une moyenne de 7 oiseaux par an (chiffres 2017) contre 40 à 1230 oiseaux par kilomètre de lignes électriques et 30 à 100 oiseaux par kilomètre de routes !

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêlons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr